



COMMUNIQUÉ

LA PÊCHE, LE 16 JUIN 2021

SÉCURITÉ NAUTIQUE SEMAINE QUÉBÉCOISE DE LA SÉCURITÉ NAUTIQUE

Dans le cadre de la semaine de la sécurité nautique qui se déroule du 16 au 22 juin, les membres de notre Unité nautique unissent leur voix aux nombreux partenaires afin de rappeler que le meilleur vêtement de flottaison à avoir est celui que l'on porte. Malgré toute la publicité entourant le gilet de flottaison nos agents constatent, encore, qu'il s'agit de la règle de base qui est la plus bafouée. Lors d'interpellations, il n'est pas rare pour notre personnel de constater l'absence complète de vestes ou bien celles-ci en nombre insuffisant.

Dans un autre ordre d'idée, nos patrouilleurs constatent aussi une tendance émergente comportant plusieurs risques à la navigation. Il s'agit du phénomène de la descente en embarcations gonflables sur la rivière Gatineau où plusieurs dizaines de ces embarcations se retrouvent sur la rivière obligeant les plaisanciers à contourner celles-ci. Il est à noter que ces types d'embarcations (tubes ou autres objets gonflables) sont soumises à la même réglementation nautique. c'est-à-dire que toute personne se trouvant à bord doit, obligatoirement, avoir un gilet de flottaison en bonne condition et adapté et un sifflet. Si jamais la veste de flottaison n'est pas portée et bien d'autres équipements sont alors obligatoires.

L'année dernière nos policiers ont effectué plus d'une vingtaine de sorties, abordé 466 embarcations, donné 162 avertissements, expulsé 106 plaisanciers et remis 4 constats d'infraction.

En terminant il faut rappeler que toute personne qui conduit une embarcation de plaisance motorisée, à essence ou électrique, doit obligatoirement détenir une carte de conducteur d'embarcation de plaisance ou l'équivalent.

Pour plus de conseils, nous vous invitons à consulter ceci : <https://cutt.ly/1nEKrbw>

PRESS RELEASE

LA PÊCHE, JUNE 16th, 2021

BOATING SAFETY QUEBEC SAFE BOATING WEEK

During Safe Boating Week, June 16-22, the members of our Boating Unit are joining with our many partners to remind everyone that the best flotation device to have is the one you wear. Despite of all the publicity surrounding the flotation vest, our agents still notice that it is the basic rule that is most flouted. During stops, it is not uncommon for our staff to notice that there are either no vests at all or not enough for everyone on board.

On another note, our officers also notice an emerging trend that involves several risks to navigation. This is the phenomenon of inflatable boats on the Gatineau River where dozens of these boats are found on the river forcing boaters to go around them. It should be noted that these types of boats (tubes or other inflatable objects) are subject to the same nautical regulations. That is to say that every person on board must have a flotation jacket in good condition and adapted and a whistle. If the life jacket is not worn, then other equipment is mandatory.

Last year, our police officers made more than 20 patrol, boarded 466 boats, gave 162 warnings, expelled 106 boaters and issued 4 fines.

In closing, it is important to remember that anyone operating a motorized pleasure craft, whether gas or electric, must have a Pleasure Craft Operator Card or equivalent.

For more advice, we invite you to consult the following: <https://cutt.ly/xnKXkl0>

Pour plus de renseignements composez le

Sergent Martin Fournel
Section Relations communautaires et à la Prévention
Service de la Sécurité publique
MRC des Collines-de-l'Outaouais
7, chemin Edelweiss
La Pêche (Québec) J0X 3G0
819-459-2422 ext.3262

For further information, please contact

Sargent Martin Fournel
Public Relations and Prevention Section
Public Security Service
MRC des Collines-de-l'Outaouais
7 Edelweiss Road
La Pêche, Quebec J0X 3G0
819-459-2422 – extension 3262